



## Conseil économique et social

Provisoire

22 janvier 2004

Français

Original: anglais

---

### Session de fond de 2002

#### Débat consacré aux questions de coordination

#### Compte rendu analytique provisoire de la 22<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 12 juillet 2002, à 16 heures

*Président* : Mme Rasi (Vice-Présidente) ..... (Finlande)

### Sommaire

Comment renforcer davantage le Conseil économique et social en mettant à profit ses succès récents, pour l'aider à remplir le rôle qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies, conformément à la Déclaration du Millénaire (*suite*)

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

02-48011 (F)



*La séance est ouverte à 16 h 15.*

**Comment renforcer davantage le Conseil économique et social en mettant à profit ses succès récents, pour l'aider à remplir le rôle qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies, conformément à la Déclaration du Millénaire**  
(suite) (E/2002/12 et Corr. 1, 56, 62 et 73)

1. **M. Shumaina** (Jamahiriya arabe libyenne) déclare qu'en plus des fonctions qui lui ont été assignées dans la Charte, le Conseil doit maintenant œuvrer à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Cela requiert une coopération étendue entre tous les partenaires concernés. Le consensus obtenu à la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey a donné un élan vigoureux au Conseil dans la poursuite des objectifs du millénaire.

2. Il ne suffit pas de déterminer des objectifs et d'adopter des résolutions; il est crucial d'en assurer le suivi et de les appliquer. La communauté internationale devrait s'unir pour relever les défis posés au développement durable, notamment les conflits en Afrique. Son pays attache une importance particulière à l'élimination des conflits sur le continent africain et a exercé un rôle important à cet égard ainsi que dans la réduction des tensions. Son pays est convaincu que la paix et la sécurité engendrent une atmosphère propice à la stabilité et au développement durable. La création du Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit constitue une démarche qui va dans la bonne direction. Dans ce contexte, il note les accords des responsables africains à la Conférence de Durban les 8 et 9 juillet 2002, au cours de laquelle a été annoncée la création de l'Union africaine. Un organe important de l'Union, le Conseil de paix et de sécurité africain et la force africaine de maintien de la paix pourraient jouer un rôle important pour mettre fin aux conflits en Afrique et en empêcher l'apparition. Ce rôle est entièrement conforme aux efforts de l'Organisation des Nations Unies, notamment ceux menés par le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social pour instaurer la stabilité et le développement durable en Afrique.

3. Sa délégation forme le vœu que cette démarche importante sera favorablement accueillie par l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale tout en espérant qu'un appui sera fourni

au Conseil économique et social en tant que principal organe responsable de la coordination des activités des autres organes des Nations Unies. Elle est persuadée qu'un appui sera également accordé aux efforts entrepris pour assurer le suivi des accords issus des récentes conférences et réunions organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

4. **Mme Kusorgbor** (Ghana) fait observer que la mondialisation a rendu encore plus compliquée la tâche gigantesque de réduire la pauvreté et de promouvoir un développement socioéconomique équitable. Il s'avère dès lors impératif de renforcer le rôle du Conseil au sein du système des Nations Unies, question dont l'examen toutefois pourrait se révéler plus fructueux après la tenue du prochain Sommet mondial pour le développement durable.

5. La nécessité d'échanges plus efficaces et plus fréquents avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC s'impose pour permettre au Conseil de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire. Les futures réunions entre le Conseil et ces institutions devraient être soigneusement préparées à l'avance; elles devraient porter spécifiquement sur les objectifs du Millénaire et les textes issus des autres grandes conférences des Nations Unies.

6. Une coopération efficace entre le Conseil et les deux autres principaux organes de l'Organisation des Nations Unies : l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, est également cruciale. La participation de la société civile ne doit pas être négligée; les organisations non gouvernementales devraient être encouragées à participer davantage aux activités des Nations Unies. En outre, une relation plus étroite entre le Conseil et ses commissions techniques revêt une importance cruciale; un mécanisme pour améliorer la supervision et la gestion de ses organes subsidiaires devrait permettre d'éviter les chevauchements tout en favorisant un examen coordonné à l'échelle du système de toutes les questions économiques et sociales.

7. La réduction de la pauvreté et la prévention des conflits sont deux domaines d'action intimement liés et sa délégation fait sienne la recommandation contenue dans le rapport du Secrétaire général (E/2002/12 et Corr.1) relative à la création d'un groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit, qui compléterait les activités menées dans le cadre du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Si davantage d'efforts étaient

consacrés à la prévention des conflits, il y aurait moins de missions de maintien de la paix, moins de programmes de secours d'urgence et de reconstruction.

8. **Mme Loemban Tobing-Klein** (Suriname) déclare que l'Observateur du Venezuela parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a mis en lumière la nécessité de renforcer le rôle de du Conseil en matière de coordination et de suivi des grandes conférences des Nations Unies tout en le rendant plus efficace. De surcroît, les nouveaux défis associés à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits, outre ses diverses autres responsabilités inscrites dans son mandat, figurent dans le rapport du Secrétaire général (E/2002/62). Au cours des six derniers mois, le bureau du Conseil et son secrétariat se sont efforcés de sensibiliser les États Membres à l'énorme potentiel représenté par le Conseil. Les tables rondes de haut niveau sur l'éducation, la santé et les ressources humaines de même que le dialogue avec les institutions de Bretton Woods représentent d'autres initiatives dignes d'éloges.

9. Sa délégation convient de la nécessité d'un partenariat ferme et efficace entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, car sans la collaboration de la société civile, les nobles objectifs de l'Organisation ne sauraient être réalisés.

10. Les exposés enrichissants des tables rondes et les groupes de discussions durant le débat consacré aux activités opérationnelles au cours de la présente session indiquent que le Conseil est sur la bonne voie et qu'il doit continuer d'avoir un impact sur la vie quotidienne des gens, en particulier dans les pays où la majorité des populations vulnérables vit en dessous du seuil de pauvreté. En vue de mobiliser le montant des fonds indispensables pour réaliser les objectifs économiques et sociaux, le processus de réforme au sein du Conseil doit être achevé dans les meilleurs délais. Sa délégation souscrit à la proposition d'étendre la participation au Conseil à l'ensemble des États Membres.

11. Le rapport du Secrétaire général sur le programme à long terme d'assistance à Haïti (E/2002/56), un pays voisin des Caraïbes, présente un aperçu général de la situation depuis 2001 en termes de difficultés rencontrées et d'améliorations apportées. Le principal point à retenir est qu'Haïti a besoin d'assistance et que des activités opérationnelles mieux

coordonnées dans le cadre de ce programme à long terme d'aide sont dans l'intérêt même de la population.

12. **M. Holubov** (Ukraine) déclare que l'efficacité des travaux du Conseil est tributaire du renforcement de son rôle comme organe central de coordination du système des Nations Unies dans les domaines économique et social. Il devrait être équipé de manière à pouvoir fournir davantage d'orientations en matière de suivi des grandes conférences en adoptant une démarche coordonnée en vue de réaliser les objectifs internationaux convenus.

13. Il conviendrait de mettre en place un mécanisme susceptible de permettre de tirer pleinement parti du Conseil pour ce qui est du suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement. Les futures réunions du Conseil avec les institutions de Bretton Woods devraient essentiellement porter sur la mobilisation de tous les types de ressources pour mettre en œuvre le Consensus de Monterrey. L'un des principaux défis sera de réunir dans un dialogue systématique le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce, le secteur privé, la société civile et les autres parties prenantes. Élargissant son champ d'action, le Conseil devrait faire participer davantage à ses travaux les responsables nationaux des politiques et ceux de la société civile. La cohérence générale des politiques devrait être assurée grâce à l'intégration des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement, notamment dans le cadre du Sommet mondial pour un développement durable. Les progrès accomplis dans le domaine de l'éradication de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du développement durable devraient être mesurés au moyen d'une méthodologie commune et cohérente. À cet égard, le Conseil devrait encourager, sous l'égide de la Commission de statistique, l'harmonisation d'indicateurs spécifiques utilisés par l'Organisation des Nations Unies.

14. Un élément clé de la réforme du Conseil réside dans l'amélioration de sa supervision et de sa gestion de ses organes subsidiaires. Il devrait, par exemple, examiner de façon plus minutieuse les propositions de ses commissions techniques et les encourager à collaborer sur les questions de fond pour éviter les doubles emplois.

15. Bien que le Conseil soit tenu d'agir dans le cadre de son mandat, il ne devrait pas pour autant se tenir à

l'écart des autres activités fondamentales de l'Organisation des Nations Unies. Il conviendrait d'approfondir son potentiel de collaboration avec l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité dans les domaines de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Le Conseil pourrait apporter son aide à l'élaboration de stratégies de prévention des conflits en recherchant les moyens de remédier à leurs causes profondes économiques et sociales. Compte tenu de sa capacité institutionnelle, le Conseil pourrait favoriser le lancement d'initiatives régionales de prévention des conflits et de mobilisation de ressources pour la consolidation de la paix dans des pays spécifiques.

*La séance est levée à 16 h 50.*